

Modalités de contrôle des connaissances

I - Compensation ou capitalisation

Le candidat doit indiquer lors de son inscription quelle modalité il choisit.

Il peut modifier son choix d'une année sur l'autre (par exemple, il peut choisir la compensation une année et, s'il redouble, choisir la capitalisation l'année suivante : il garde alors ses notes supérieures à 10/20, mais perd le bénéfice de la compensation).

S'il souhaite modifier son choix en cours d'année (par exemple si, pour des raisons professionnelles, il n'est plus en mesure de suivre tous les cours), il doit le signaler par écrit et obtenir l'accord du responsable pédagogique.

1. Compensation

Le candidat passe les quatre matières en une année, et ces quatre matières sont compensables (par exemple un 8/20 dans une matière peut être compensée par un 12/20 dans une autre matière).

Chaque matière a un coefficient 1 : pour obtenir le diplôme il faut avoir une moyenne générale de 10/20.

Il n'y a pas de note éliminatoire mais toutes les épreuves doivent être présentées.

2. Capitalisation

Le candidat passe les quatre matières séparément. Il garde le bénéfice des épreuves auxquelles il a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20, et ce pour 4 ans.

Les épreuves non réussies ne sont pas compensables avec d'autres épreuves et doivent être repassées l'année suivante.

Pour obtenir le diplôme il faut donc avoir une note au moins égale à 10/20 à toutes les matières.

II - Contrôle continu et contrôle terminal

1. Contrôle continu

La note de contrôle continu est donnée par l'enseignant d'après le travail effectué par le candidat dans le cadre de la préparation.

Le calcul de la note de contrôle continue est déterminé par chaque enseignant, selon les principes qu'il juge les plus justes : il peut inclure les notes données aux épreuves sur table, mais aussi à des devoirs à la maison ou à la participation orale.

2. Contrôle terminal

La note de contrôle terminal est celle de l'examen écrit obligatoire à la fin de l'année universitaire.

Il y a deux sessions par année universitaire : la première session est obligatoire, la seconde est une session de rattrapage.

3. Calcul de la note globale

La note globale est calculée selon la pondération 80 % contrôle terminal + 20 % contrôle continu.

Il est tenu compte de la note de contrôle continu seulement si elle est supérieure à la note de contrôle terminal. Les candidats sont donc encouragés à suivre la préparation avec assiduité et à participer à tous les exercices proposés par les enseignants.

Quand il n'y a pas de note de contrôle continu (notamment pour les candidats du CNED), la note globale est celle de contrôle terminal.